

Entre d'une part :

CONVENTION DE PRÊT DE MATÉRIEL

La mairie de Saint-Cassin, représentée par Madame Jocelyne GOUGOU, Maire désignée ci-après comme « propriétaire »					
et d'autre part					
Mme, M.,					
adresse :					
tél :					
Désignée ci-après c	romme « emprunteur »				
IL A ÉTÉ CONVENU (CE QUI SUIT :				
Article 1. Matériel					
	l'emprunteur le matériel suivant :				
Informations additionnelles sur l'objet : (date d'achat, numéro de série, références, valeur estimée,)					
Article 2. Durée du c	contrat				
Le présent prêt de ma	tériel est consenti gracieusement à titre non commercial				
Du	au				

Article 3. État du matériel

Un état du matériel contradictoire et un inventaire des accessoires et consommables seront établis à la mise à disposition du matériel à l'emprunteur et feront l'objet d'un pointage en fin de mise à disposition.

Se reporter à la fiche d'état des lieux jointe en Annexe.

Cet état devra être signé par le propriétaire et l'emprunteur.

Tél: 04 79 69 47 26 e-mail: mairie@saint-cassin.com www.saint-cassin.com

Article 4. Destination - Sous-location

L'emprunteur ne pourra ni céder ni sous-louer le matériel.

L'emprunteur s'engage à ne donner au matériel aucune destination illégale ou contraire au bon sens moral.

Article 5. Loyer

Aucun loyer ne sera demandé à l'emprunteur car l'opération se fait à titre gracieux. Un chèque de caution de 100€ libellé au Trésor Public est demandé pour les dommages éventuels. Il sera restitué ou détruit au retour du matériel emprunté.

Fait à, en 2 exemplaires	Le
Le propriétaire	L'emprunteur
Signature	Signature

ANNEXE - ÉTAT DES LIEUX DU MATÉRIEL

Prêt du Matériel					
Liste du matériel	Nb		Information et état		
Observations:					
Signatures					
<u>Le propriétaire</u>	Date:		<u>L'emprunteur</u>		